

## **DELIBERATION DD2023\_148**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 24 novembre 2023

**LE 30 novembre 2023**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**Mme Delphine LABAILS**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	49
Votants	64
Pouvoirs	15

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **100 JOURS AUTOUR DES JEUX OLYMPIQUES**

#### **PRESENTS :**

Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, Mme ESCLAFFER, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. CADET, M. DELCROS, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. AUZOU, Mme CHABREYROU, M. COURNIL, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. REYNET, Mme KERGOAT, M. DUCENE, Mme LUMELLO, M. SERRE, M. PIERRE NADAL, Mme DOAT, Mme LANDON, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, Mme MOULHARAT

#### **POUVOIR(S) :**

M. AUDI donne pouvoir à Mme MONTEIL-MAYAUD  
M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS  
Mme SALINIER donne pouvoir à Mme SALOMON  
M. TALLET donne pouvoir à M. MARTY  
M DENIS donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GUILLEMET  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. MARC donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
M. BARROUX donne pouvoir à M. MARSAC  
M. BOURGEOIS donne pouvoir à Mme LABAILS  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. LAVITOLA  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme FAVARD  
M. PERIER donne pouvoir à Mme MARCHAND

## 100 JOURS AUTOUR DES JEUX OLYMPIQUES

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** les Jeux Olympiques 2024 se déroulent en France, à Paris du 26 juillet au 11 août.

**Qu'il s'agit d'un événement exceptionnel, marquant à l'échelle d'une vie. Ces temps de cohésion collective contribuent au vivre-ensemble d'un territoire.**

**Que** Paris 2024 porte trois grands objectifs : la célébration, pour faire vivre à tous les émotions des Jeux, l'héritage pour changer le quotidien des Français grâce au sport et l'engagement, pour que l'aventure olympique et paralympique profite au plus grand nombre.

**Considérant que** la Communauté d'agglomération gère 14 centres de loisirs, réunissant les mercredis ou pendant les vacances scolaires près de 800 enfants.

**Qu'elle porte également un projet emblématique en direction de la jeunesse : le Silot. Ce Pôle des Cultures Urbaines accueillera du skate et du breakdance, deux nouvelles disciplines olympiques.**

**Que** la communauté d'agglomération gère par ailleurs des équipements sportifs : 2 piscines couvertes et 2 piscines estivales, des chemins de randonnée, la voie verte des berges de l'Isle... Elle noue en parallèle, chaque année, des partenariats avec les clubs et les sportifs de haut niveau de son territoire.

**Qu'enfin, le Grand Périgueux dispose d'un Office de tourisme Intercommunal qui développe des animations et travaille à la valorisation du territoire. Le sport est un des axes présents dans l'image du Grand Périgueux.**

**Considérant que** l'agglomération doit jouer un rôle d'ensemblier auprès de ses 43 communes, de facilitateur dans le cadre des projets que ces dernières souhaitent engager.

**Qu'à ces deux titres, le Grand Périgueux souhaite participer et faire vivre pleinement la dynamique des Jeux Olympiques, partout sur son territoire.**

**Considérant que** les Jeux Olympiques 2024 constituent une occasion unique pour le Grand Périgueux de :

- initier la jeunesse, transmettre les valeurs du sport dès l'enfance ;
- développer l'image de notre territoire et notamment son attractivité touristique ;
- animer l'ensemble des 43 communes sur un même projet ;
- promouvoir l'impact positif du sport, ses bienfaits pour la santé entre autres ;
- porter un message sur l'inclusion ;
- contribuer à bâtir un héritage local des jeux nationaux...

**Que** pour ce faire, le Grand Périgueux pourrait célébrer le sport 100 jours avant (14 semaines) :

- dans le cadre de ses compétences ;
- en soutien des communes.

**Qu'il est proposé de créer sur cette période, du 14 avril au 25 juillet, un agenda événementiel sportif, en lien avec la culture, la gastronomie, le bien-être.**

**Considérant que** ces 100 jours s'appuieraient sur plusieurs dynamiques

- dans les 14 accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

**Considérant que** chaque ALSH serait parrainé par un sportif de haut niveau (Manon Hostens, Yohan Kowal...) et organiserait une journée d'animation sur ce thème, une visite sur un grand équipement sportif, bénéficierait de places pour assister à une rencontre sportive ou participerait à un événement dans le cadre d'une veillée.

**Qu'**afin de permettre ce travail sur le sport et dans cette logique d'héritage – l'opération devant être un investissement pour les années futures –, il s'agirait d'équiper les centres de loisirs de matériels d'athlétisme, de badminton, de basket, de handball, de hockey, de tennis de table, de tir à l'arc, de volley, de waterpolo, de rugby ou encore de cyclisme (chronomètres, filets, cibles, ballons, vélos...). Il est également proposé l'acquisition des vidéoprojecteurs.

**Qu'**une grande Olympiade réunissant l'ensemble des ALSH – et proposée aux ALSH communaux qui le souhaiteraient – serait organisée à l'occasion des vacances d'avril. Avec l'aide d'intervenants, elle permettrait la pratique de 8 disciplines : handisport, boxe, canoë, tir à l'arc, escrime, gymnastique, judo et tennis.

**Qu'**une mascotte servirait enfin à l'animation de l'opération : la loutre, présente sur le territoire. Elle permettra un travail de sensibilisation environnementale auprès des enfants (animations par l'association Pour les Enfants du Pays de Beleyme, en lien avec l'Atlas de la Biodiversité).

- avec l'Office du tourisme intercommunal (OTI)

**Considérant qu'**il est proposé l'organisation d'un pôle sport / santé / bien-être au Fanal, à Niversac. Celui-ci comprendrait :

- des animations un dimanche sur deux pendant les 14 semaines, liant le sport à la gastronomie ou au bien-être.
- une animation ludique et innovante sur le vélo, avec l'installation pérenne de bornes génératrices d'énergie humaine qui permettraient des défis amicaux.

**Que** l'OTI assurerait également 3 animations thématiques sur le territoire :

- Randonnée "Terre de jeux 2024" sur le sentier des Truffières de Sainte-Alvère;
- Journée Land'art "Terre de jeux 2024" à Bourrou;
- Randonnée "Terre de Jeux 2024" sur le 45ème parallèle, en lien avec la fête de la Fraise (commune de Veyrine-de-Vergt).
- Sur le site de Neufont

**Considérant que** l'étang de Neufont, actuellement en travaux, ne sera accessible qu'à l'été. En juillet 2024, il serait possible :

- d'y proposer une session des dispositifs « J'apprends à nager » et « Aquasport », en s'appuyant sur le recrutement de 2 éducateurs pour 2 semaines par activité.
- d'y créer un sentier et un trail, équipements pérennes, avec une journée sportive.
- D'y réaliser une journée d'animation autour de la mascotte du Grand Périgueux pour ces 100 jours : la loutre, croisant sport et sensibilisation environnementale.
- Un Silot délocalisé

**Considérant que** les travaux du Sîlot, sur l'ancien Camp Américain

**Que** les Jeux Olympiques seraient donc une opportunité pour faire vivre le projet hors les murs, en milieu rural, avec :

- une exposition sur le thème de l'Antiquité et des jeux romains uniquement réalisée à partir de vieux skateboards (lieu restant à identifier) ;
- des séances d'initiation au skate et au breakdance – les 2 étant des disciplines olympiques – sur les infrastructures existantes du Grand Périgueux.
- En soutien des communes

**Considérant que** labellisées Terres de jeux ou non, les communes sont elles-mêmes porteuses de nombreux projets au côté de leurs associations locales. Afin de leur en faciliter la réalisation et de leur offrir une plus grande visibilité, il est proposé au Conseil communautaire de lancer un appel à projets pour soutenir financièrement des événements ou animations, en lien avec le sport et qui se dérouleraient entre le 14 avril et le 25 juillet. Une enveloppe de 100 000€ serait mobilisable sur la base du règlement en annexe.

**Que** deux temps forts seront identifiés comme ouverture et clôture de ces 100 jours dédiés aux Jeux Olympiques.

**Qu'un** plan média avec la presse locale et sur les réseaux sociaux viendrait compléter ce financement (20 000€).

- Le fil rouge : un bus spécial

**Considérant qu'**afin de lier l'ensemble de ces initiatives, Périmouv' mettrait à disposition de l'opération un bus. Celui-ci ferait l'objet d'un habillage aux couleurs de l'opération et s'installerait sur les différents événements, avec une exposition autour du sport ou des jeux olympiques, des objets promotionnels à gagner, la création participative d'un mur de l'olympisme...

**Que** le bus pourrait être mobilisé sur 40 journées. Le conducteur serait recruté par l'EPIC Périmouv.

**Considérant que** pour animer ce bus, suivre et valoriser les actions, des moyens humains sont nécessaires.

**Qu'il** est proposé de s'appuyer pendant six mois :

- soit sur le recrutement de services civiques,
- soit sur le recours à des étudiants et des saisonniers.

**Qu'il** est par ailleurs proposé d'externaliser la gestion des événements d'ouverture, de clôture et l'organisation avec les clubs et sportifs de haut niveau dans le cadre des partenariats existants (au titre des futures conventions 2023/2024).

**Considérant que** le budget de l'opération serait répartie de façon suivante:

		<i>Dont en équipements pérennes</i>
<b>Appel à projets communaux</b>	<b>100 000,00 €</b>	

ALSH - Olympiades et matériels	66 000,00 €	
Fanal - Pôle sport santé bien-être	9 500,00 €	
Animations touristiques sportives	2 000,00 €	
Neufont - Équipements et animations	29 000,00 €	13 000,00 €
Silot Hors les murs	10 000,00 €	
Bus Fil rouge	81 000,00 €	
Plan média	20 000,00 €	
Animation de projet	26 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>343 500,00 €</b>	<b>Soit 63 000,00 €</b>

**Que** ce budget sera porté conjointement par le **Grand Périgueux, Périmouv'** et l'**Office de tourisme** intercommunal.

**Qu'**une participation sera également sollicitée auprès du SDE pour l'achat des bornes à Energie humaine.

**Qu'**il est aussi à noter que 63 000€ constituent des investissements pérennes et 100 000€ sont destinés à l'animation des communes.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide l'organisation des « 100 jours » dédiés aux jeux olympiques sur le Grand Périgueux, impliquant les ALSH, les Piscines, l'Office du tourisme intercommunal, Périmouv', s'appuyant sur le site de Neufont ou encore le projet du Silot, pour un budget de 343 500€ ;
- Autorise dans ce cadre le lancement d'un appel à projets exceptionnel pour accompagner les animations prévues par les communes entre le 14 avril et le 25 juillet 2024 ;
- Autorise le Président à prendre les décisions et signer les conventions afférentes à l'opération.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 13/12/2023	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 13/12/2023	Périgueux, le 13/12/2023
	Le Président, Jacques AUZOU

